
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2019

DCM N° 19-07-04-21

Objet : AFEV : création d'un Tiers-Lieu et renforcement de l'accompagnement éducatif dans les QPV.

Rapporteur: Mme SEGHIR

Depuis l'installation de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) à Metz en 2012, l'Association a développé une véritable dynamique dans le quartier de Metz-Nord/Patrotte en concentrant ses interventions sur ce territoire pour répondre aux besoins importants de la population. Cette stratégie a été une réelle force pour une implantation réussie de l'AFEV au travers des Accompagnements Individuels à domicile (111 enfants accompagnés en 2019), des actions citoyennes développées par les Kapseurs hébergés dans les appartements de MHT, des projets menés par deux Volontaires en Résidence à l'école maternelle et primaire Colucci.

Au regard du bilan positif de ces différentes actions, un plan de développement dans les autres quartiers politique de la ville a été envisagé en lien avec tous les partenaires concernés. Parallèlement, le local anciennement Petit Amis s'est libéré laissant entrevoir la possibilité pour l'AFEV de s'installer au cœur du quartier et d'y développer un nouveau projet.

Développement de 130 AI supplémentaires

L'Accompagnement Individuel (AI) à domicile permet à un étudiant d'accompagner un jeune en fragilité dans son parcours. Cet accompagnement est personnalisé. Centré sur ses besoins et ses centres d'intérêts, l'accompagnement englobe et dépasse le cadre scolaire pour travailler sur la motivation, la confiance en soi, l'ouverture culturelle, la mobilité, l'autonomie,... Il se déroule en priorité au domicile de l'enfant afin de favoriser le lien avec sa famille, tout au long de l'année scolaire à raison de deux heures par semaine. De nombreuses évaluations nationales démontrent l'utilité sociale de ce dispositif concernant notamment la maîtrise des apprentissages et le sens de l'école, le bien-être des enfants, la mobilité et l'ouverture culturelle.

Forte de son expérience messine, l'AFEV propose ainsi de mettre en place 130 AI supplémentaires avec une montée en charge progressive permettant d'atteindre 230 AI en 2021, et ce afin de couvrir l'ensemble des quartiers QPV de la Métropole messine. L'extension

de ce dispositif aux autres QPV au niveau intercommunal permettra d'en faire bénéficier un public élargi à Metz mais aussi à Woippy puisqu'il est envisagé d'intervenir sur les quartiers de Boileau-Prégénie / St Eloy. L'action de l'AFEV sera par ailleurs inscrite dans le cadre du Programme de Réussite Educative pour une plus grande cohérence d'action.

Création d'un Tiers-Lieu des Possibles

En s'installant dans les anciens locaux du Petit Amis, l'AFEV projette de créer un nouveau lieu innovant : un Tiers-Lieu des possibles pour la sécurisation des parcours éducatifs et citoyens des jeunes. Le projet sera co-construit avec l'ensemble des partenaires concernés. Imaginé comme un lieu d'expression et d'échange, il sera un espace d'accueil pour les engagés de l'AFEV mais aussi pour les jeunes, les familles et les acteurs éducatifs. Il permettra de développer des services adaptés et innovants pour répondre aux problématiques des différents jeunes tout en créant des espaces partagés dans lesquels les jeunes se croiseront, s'enrichiront mutuellement, rencontreront des acteurs de la société civile, du milieu associatif, du secteur privé, des collectivités et des institutions publiques pour s'inspirer, s'orienter, se former, s'insérer et s'engager.

L'ouverture de ce Tiers-Lieu nécessite des travaux de mise aux normes et d'aménagement du local qui seront réalisés au cours de l'été et achevés les 7 et 8 septembre dans le cadre d'un chantier solidaire mené avec l'association étudiante Gasole des Arts & Métiers et les 150 étudiants primo-arrivants à l'école.

Pour la Ville, la création de ce Tiers-Lieu est une réelle opportunité de redonner vie à un équipement de quartier autour d'un projet nouveau et fédérateur. Seules quatre villes se sont pour l'instant engagées au niveau national aux côtés de l'AFEV dans l'ouverture de tels espaces (Lyon 9^{ème} La Duchère, Nice, Villeneuve d'Ascq, Nantes), mais Metz sera le premier site installé en QPV.

Le budget prévisionnel du projet de développement de l'AFEV s'élève à 47 200,00 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 10 000,00 € dans le cadre du conventionnement entre la Ville et l'Association. Une aide complémentaire sera prévue, au titre des crédits Politique de la Ville, dans le cadre du Programme de Réussite Educative. La Région Grand-Est, Metz Métropole, la Ville de Woippy sont également sollicitées.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'accompagner les jeunes en fragilité dans leur parcours scolaire, notamment via le Programme de Réussite Educative,

CONSIDERANT le soutien apporté par la Ville aux initiatives visant la promotion des valeurs de partage et de solidarité et favorisant l'engagement citoyen des jeunes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCORDER** la subvention suivante à l'association ci-dessous mentionnée :
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.....10 000,00 €

AUTORISE :

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification et l'avenant portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **10 000,00 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
La Conseillère Déléguée,

Nadia SEGHIR

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ